



URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir que M. et Mme DE VINCK - DE THEUX DE MEYLANDT ET MONTJARDIN demeurant Rue Gilbert Detry, 16 à 1367 Ramillies ont introduit une demande de permis d'urbanisme ayant trait à un bien sis Rue de Fagneton et cadastré sous Ramillies, 2^{ème} Division Autre-Eglise, Section B, n° 481k (anciennement n° 487f Pie).

Le projet consiste à CONSTRUIRE UNE HABITATION UNIFAMILIALE, et présente les caractéristiques suivantes :

La demande est soumise à l'annonce de projet visée à l'article D.VIII.6 en vertu de l'article D.IV.40 al. 3 :

La demande s'écarte des indications du permis d'urbanisation en vigueur suivantes :

- « 4.3. Les constructions pourront prévoir un volume principal augmenté d'un volume secondaire articulé ou juxtaposé. Dans ce cas, l'alignement du volume secondaire sera positionné sur ou à proximité immédiate du front de la zone de bâtisse [...] » ;
- « 5.7. Le volume secondaire éventuel aura une superficie minimum de 20 m² au sol et inférieur à la moitié du volume principal. » ;
- « 5.3. L'ensemble des baies sera caractérisé par une dominante verticale. ».

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du **21/09/2018** au **05/10/2018** au Collège communal, par courrier ordinaire (adresse voir ci-dessous) ou par mail à l'adresse urbanisme@commune-ramillies.be.

Sous peine de nullité, les envois par courrier ou télécopie sont datés et signés ; les envois par courriers électroniques sont identifiés et datés.

Le dossier peut être consulté à l'Administration communale de Ramillies – Service Urbanisme, Avenue des Déportés, 48, les lundis et vendredis de 9h à 12h, ainsi que le samedi 15/09/2018 de 9h30 à 12h ou sur rendez-vous à convenir préalablement avec le service en téléphonant au 081/43.23.44.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de ce même service.

Affichage de l'avis du 14/09/2018 au 04/10/2018

À Ramillies, le 07/09/2018.

La Directrice générale,

Ch. MOTTART

Par le Collège,



Le Bourgmestre,

D. DEGRAUWE